

**Plan de déconfinement : Les étudiant·e·s ne sont toujours pas la priorité du
Gouvernement !**

Ce jeudi 26 novembre, le Premier Ministre a présenté les grandes lignes du plan de déconfinement avec pour première étape une fin de confinement total au 15 décembre et la mise en place du couvre-feu à 21h. Pourtant, la réouverture des établissements d'Enseignement supérieur est fixée beaucoup plus tard, en février, et trop peu est fait pour les étudiant·e·s.

Aides financières aux étudiant·e·s : des mesures d'urgence qui relèvent du cache-misère

La création de **20 000 emplois destinés aux étudiant·e·s ne servira pas à compenser les pertes de revenus liées aux salaires** : pour rappel, on estime qu'un·e étudiant·e sur deux travaille en parallèle de ses études. De plus, ces contrats de 10h/semaine, en plus de n'être que trop peu nombreux, risquent de ne **pas pouvoir compenser toutes les pertes financières engendrées par les pertes d'emploi**, notamment pour celles et ceux qui travaillent beaucoup plus que 10h/semaine.

Le **doublent des aides d'urgence délivrées par les CROUS** est une bonne nouvelle, l'UNEF réclame une augmentation des budgets depuis plusieurs semaines. Cependant, **sans moyens humains supplémentaires, elles ne serviront pas à résorber la précarité étudiante** puisqu'il faut parfois attendre plusieurs semaines avant d'avoir un rendez-vous avec les services sociaux des CROUS, sous-dotés en termes de personnel·le·s.

Les aides ponctuelles ne peuvent également être délivrées en général qu'une seule fois par année universitaire, ce qui ne permet pas de lutter efficacement contre les situations de plus grande précarité. De plus, les étudiant·e·s étranger·ère·s restent exclu·e·s des aides annuelles versées par les CROUS et ne pourront donc pas pleinement bénéficier de ces mesures.

Aides aux jeunes en insertion ou en perte d'emploi : des pistes intéressantes mais qui ne résoudront pas les effets de la crise sur le long terme

Concernant les jeunes en insertion ou en emploi, **l'aide de 900 euros aux travailleur·se·s précaires qui pourrait concerner 70 000 jeunes pendant 4 mois reste bien en deçà du montant du SMIC**, soit un peu plus de 1 200 euros nets mensuels en 2020. Ainsi, elle ne concerne que ceux et celles ayant travaillé plus de 60% en 2019. De nombreux·ses travailleur·euse·s précaires seront donc exclu·e·s de cette mesure.

L'extension de la garantie jeune à 200 000 jeunes pour 2021 va dans le bon sens mais reste largement insuffisante puisque pour rendre ce dispositif plus efficace c'est son périmètre d'action qu'il faut améliorer. En effet, en plus du public touché, il faudrait augmenter la durée de cette aide, son montant et revoir les critères pour en bénéficier.

Enfin le plan "Un jeune, Une solution" ne permet pas non plus de répondre aux problématiques financières puisqu'il ne constitue pas un filet minimal de garantie financière comme l'est le RSA. L'aide financière étant conditionnée, elle laisse énormément de jeunes sur le bas-côté ; c'est pour cette raison que **l'UNEF demande depuis plusieurs années l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans**, mesure dont l'urgence est évidente en cette période de crise sociale.

Les étudiant·e·s étranger·ère·s encore une fois laissé·e·s de côté

Alors que l'UNEF et plusieurs associations d'étudiant·e·s étranger·ère·s ont écrit une contribution aux Ministres de l'Enseignement Supérieur et de l'Intérieur, le Premier Ministre n'a rien annoncé concernant le sort des étudiant·e·s étranger·ère·s. Aujourd'hui, de nombreux·ses étudiant·e·s se trouvent en situation administrative précaire en raison des difficultés de renouvellement de titre de séjour en période de confinement. La dématérialisation des procédures ne permet pas à l'ensemble des étudiant·e·s de pouvoir réaliser les démarches et, en plus, l'attestation délivrée n'a pas de poids juridique. Nous attendons toujours une réponse gouvernementale à cette problématique.

A nouveau, des jeunes mal accompagné·e·s et des enseignements sacrifiés

Le Premier Ministre a confirmé que les universités resteront fermées, avec une possible ouverture le 4 février. Cette décision est incompréhensible quand **les lycées restent ouverts** avec une jauge de 50% actuellement. Faire le choix de ne pas permettre le retour des cours en présentiel plus tôt est un risque important pour la réussite de nos études et risque d'aggraver le **décrochage scolaire des étudiant·e·s**.

Ainsi, chaque jour d'enseignement à distance mine un peu plus la qualité de nos formations alors que des examens peuvent être prévus en présentiel en respectant la jauge de 50% et un protocole sanitaire strict.

Par ailleurs, le tutorat à distance proposé par la création de 20.000 jobs étudiants ne viendra en soutien que des néobachelier·ère·s. **Le Gouvernement décide donc d'abandonner les 1,2 million d'étudiant·e·s restant**, en premier et deuxième cycles. Également, **l'UNEF alerte sur le fait que le recours au tutorat étudiant n'est pas une mesure suffisante** pour permettre un meilleur accompagnement des étudiant·e·s et éviter le décrochage.

C'est en effet un rôle qui doit être tenu par des enseignant·e·s, celui d'assurer nos formations et **à l'Etat de donner les moyens pour les recruter sur des postes pérennes et délivrer un enseignement de qualité, de proximité, en présentiel**.

Ce faisant, avec la rupture numérique cumulée, ce sont des centaines de milliers d'étudiant·e·s qui passeront une seconde fois leurs examens sans avoir eu les cours en intégralité. **L'UNEF refuse cet échec programmé par l'abandon des étudiant·e·s et de nos formations et réclame la réouverture des établissements d'Enseignement supérieur le plus rapidement possible avec un protocole sanitaire strict**. Par ailleurs, un recrutement massif d'enseignant·e·s pour réduire les effectifs par groupe est nécessaire.

En plus de réformes structurelles, nous attendons des mesures d'urgence pour réellement faire des jeunes une priorité et les protéger dans cette crise sans précédent :

- Une augmentation des moyens humains dans les CROUS afin d'accompagner les étudiant·e·s précaires qui doivent parfois attendre plusieurs semaines avant d'avoir un rendez-vous avec les services sociaux
- La fin du critère de nationalité dans l'attribution des aides d'urgence
- L'extension du RSA aux moins de 25 ans
- La mise en place d'une allocation d'autonomie pour tou·te·s les jeunes en formation
- L'extension de la durée des titres de séjour jusqu'au 31 juillet 2021
- La délivrance d'un récépissé ayant valeur juridique lors des démarches de renouvellement de titre de séjour en ligne
- Le retour des cours en présentiel au plus vite avec un protocole sanitaire strict et des moyens financiers conséquents
- Le recrutement d'enseignant·e·s sur des postes titulaires pour renforcer massivement l'encadrement pédagogique

Contact :

Elisabeth ABANDA AYISSI

Attachée de presse de l'UNEF

06.03.55.45.28 / presse@unef.fr